Les petites mains de l'État : élites politico-bureaucratiques et désordres urbains dans une ville secondaire du Cameroun

Ferdinand MBEN LISSOUCK

ferdinand.mben@univ-yaounde1.cm

mlf300@yahoo.fr

Université de Yaoundé I/Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Sociétés Contemporaines (CERESC)

Résumé

La ville en Afrique intéresse la recherche en sciences sociales bien avant l'accession des pays du continent à l'indépendance. Globalement, la recherche dans le domaine analyse la crise de l'urbanisation comme la conséquence de la mauvaise santé économique des États africains ; ou comme la conséquence d'un déterminisme historique, dont les origines se situeraient dans le moment colonial. Des fois, cette crise apparaît au détour des travaux spécialisés comme la conséquence d'une domination politique exercée par l'élite postcoloniale sur les masses citadines paupérisées. D'autres recherches encore rendent les pesanteurs culturelles responsables de la crise de l'urbanisation en Afrique. Ce travail, en prenant pour terrain Ébolowa, une ville secondaire du Sud du Cameroun, montre que la cristallisation des désordres urbains dans les villes locales est aussi à rechercher dans les pratiques quotidiennes des hauts cadres de l'administration centrale d'une part, et, d'autre part, dans les actes posés par les agents municipaux chargés de faire appliquer les mesures d'urbanisme au niveau local.

Mots clés : É*bolowa, administration centrale, désordre urbain, mairie, ville secondaire*

Small hands of the state: politico-bureaucratic elites and urban disorders in a secondary town of Cameroon

Abstract

The city in Africa has been of interest to social science research long before the countries of the continent gained independence. Research analyzes urbanization crisi as a consequence of the poor economic health of African states or as a consequence of an historical determinism, dealing with the colonial period. Another category of authors presents it as a consequence of the political domination exercised by the post-colonial elite over the impoverished urban masses. And other research blames cultural constraints for the urbanization crisis in Africa. This work takes Ébolowa, a secondary town of southern Cameroon, as a case study. Firstly, it shows that the crystallization of urban disorder is also to be found in the daily and informal practices of the central political and administrative elites. Secondly, it put forward the malpractices of the local municipal agents responsible for enforcing urban planning measures.

Key words: *Ébolowa, headquarters, Secondary town, urban disorder, city council*

Introduction

La compétition entre urbanisme planifié et urbanisation spontanée est au cœur de la recherche urbaine en Afrique noire. Les premiers travaux sur l'urbain en Afrique au sud du Sahara montrent le caractère ambigu des villes du continent bien avant l'accession de cette

 ISSN 1817-5589

partie du monde à l'indépendance (Balandier, 1957). En effet, la dichotomie *ville noire/ville blanche*, - les fameux *Tanga Nord/Tanga Sud* mis en avant par la littérature camerounaise (Eza Boto, 1954), se dessine en Afrique pendant la colonisation. Elle se traduit en acte par *la ségrégation spatiale et le sous-équipement des quartiers africains au profit de la ville blanche, le principe de l'autoconstruction indigène en matière de logement, l'exclusion totale des Africains des instances de définition de l'aménagement des villes (Dulucq, 1998 : 88).* Et, en post-colonie, ces quartiers indigènes de la *ville noire* qui n'avaient pas été exclus des instances de définition de la ville vont se transformer en *quartiers populaires* et seront intégrés dans la ville coloniale.

En ce qui concerne les quartiers dits chics de la *ville blanche,* ils deviennent, en post-colonie, des *quartiers résidentiels* (Onana, 2006). Ces derniers, qui appartiennent à la partie de la ville *planifiée et ordonnée*, sont présentés par des auteurs spécialisés comme la propriété des grands types ; membres de *l'élite politico-bureaucratique et de la bourgeoisie d'affaires* (Franqueville, 1984). Pour ce qui est de la *ville populaire*, *spontanée et désordonnée*, elle serait la propriété des *gens d'en bas* (Ela, 1983), *ce « petit peuple qui vit généralement en milieu populaire. Il est composé de gens simples, qui ont été formés plus par leur vie ordinaire en famille, au travail, dans la société que par les études* » (Massamba, 2020, p.159). Ces gens *d'en bas*, tout au moins au lendemain des indépendances, sont aussi, pour la plupart, des

> *néo-citadins [qui] aggravent donc la densification des quartiers spontanés existants, et en font proliférer d'autres qui s'étendent sur des espaces considérés jusqu'ici comme inconstructibles comme les fortes pentes et les bas-fonds marécageux. Ces quartiers qui prolifèrent n'importe où au gré des offres foncières illégales des propriétaires coutumiers se « font d'eux-mêmes » et « à l'envers » d'eux-mêmes parce que sans intervention d'une autorité publique qui aurait dû mettre en place des structures d'accueil de l'urbanisation (*Nguendo Yongsi, 2008, p.20).

Au regard de ce qui précède en effet, une hypothèse implicite structure la recherche sur les questions de désordres urbains au Cameroun, c'est celle du lien historique entre désordres urbains et pauvreté. En effet, même si des travaux montrent que pour ce qui est de l'insalubrité urbaine toutes les couches citadines sont travaillées par « *un imaginaire social qui laisse croire que l'hygiène est occidentale et qu'elle se heurte à des logiques d'« indigènes qui ne meurent pas de saleté* » (Zoa, 1995,p.110) ; les désordres urbains dans les villes camerounaises postcoloniales seraient essentiellement une production des couches sociales défavorisées de la société urbaine locale qui : « *sont passés du village à la ville et ne semblent pas avoir tout à fait rompu avec les modèles socioculturels enracinés dans les traditions du terroir »* (Zoa, idem,p.14)

La présente réflexion émet un couple d'hypothèses qui vont à rebours de cette sorte de *déterminisme de la misère* développée dans les travaux antérieurs. La première est que les désordres urbains proviennent du non-respect de la loi de l'urbanisme et de la construction par les citadins d'une part, et, d'autre part, de l'incapacité des édiles locaux à définir des stratégies efficaces de lutte contre lesdits désordres urbains.

Quant à la seconde hypothèse, elle postule que l'État du Cameroun est une sorte de serpent qui se mord la queue. En effet, la réflexion montre que les détenteurs du pouvoir de l'État ne sont pas des acteurs objectifs qui appliquent froidement le droit dans le sens de l'intérêt général. Ces derniers sont avant tout des êtres sociaux qui appartiennent à des réseaux de sociabilités (familles, belles-familles, clans, appartenance politique…). Cette appartenance à ces réseaux a un impact sur leur exercice du pouvoir au quotidien. C'est ainsi que le rapport avec le terrain montre que dans certaines situations, le pouvoir est utilisé dans les hautes sphères de l'État pour bloquer des décisions prises par des autorités locales

lorsqu'elles violent les intérêts privés d'un ou de plusieurs membres du réseau d'une élite appartenant aux hautes sphères du pouvoir.

Les données utilisées ici proviennent des sources documentaires et des entretiens semi-directifs conduits avec une vingtaine d'autorités et de résidents de la ville d'Ebolowa du 1er au 12 novembre 2022. Il s'agit de cinq entretiens avec les autorités municipales de la commune d'Ebolowa 1 affectés aux services techniques qui ont permis de collecter les données sur leurs missions quotidiennes. Mais ils ont aussi permis d'apprendre des pressions quotidiennes qu'ils subissent de la part des autorités centrales. Les entretiens avec les autorités administratives des structures décentralisées de l'État (ministères de l'Urbanisme, et celui du Développement local notamment), douze personnes-ressources, ont permis d'apprendre l'existence de conflits d'intérêts observés lors de l'exécution des plans locaux de développement. L'administration du territoire, dans le cadre des entretiens avec trois de ses membres, a permis de mettre en évidence la complexité de la gestion des terres dans le département de la Mvila. Du 12 au 24 mars 2023, douze personnes membres de l'exécutif municipal de la ville d'Ebolowa (la mairie de la ville) ont été interviewées. Il s'agissait d'actualiser les informations recueillies en 2022.

Les résultats auxquels l'étude est parvenue indiquent que par le biais de réseaux de sociabilité divers et variés (Degenne et Forsé, 2004), le pouvoir central et l'élite locale contribuent à produire à la fois la ville et *l'anti-ville* (Boeri, 2013) ; toutes choses qui contribuent à donner aux cités locales un visage bigarré où l'ordre et le désordre s'entremêlent au quotidien.

1. Site d'étude

La ville d'Ébolowa est située dans la région du Sud. C'est également le chef-lieu du département de la Mvila. La ville comporte une zone urbaine et une zone rurale. La zone urbaine comprend deux arrondissements : Ebolowa 1er et Ebolowa 2e. notre site d'étude est le quartier John Holt situé dans l'arrondissement d'Ebolowa 1er.

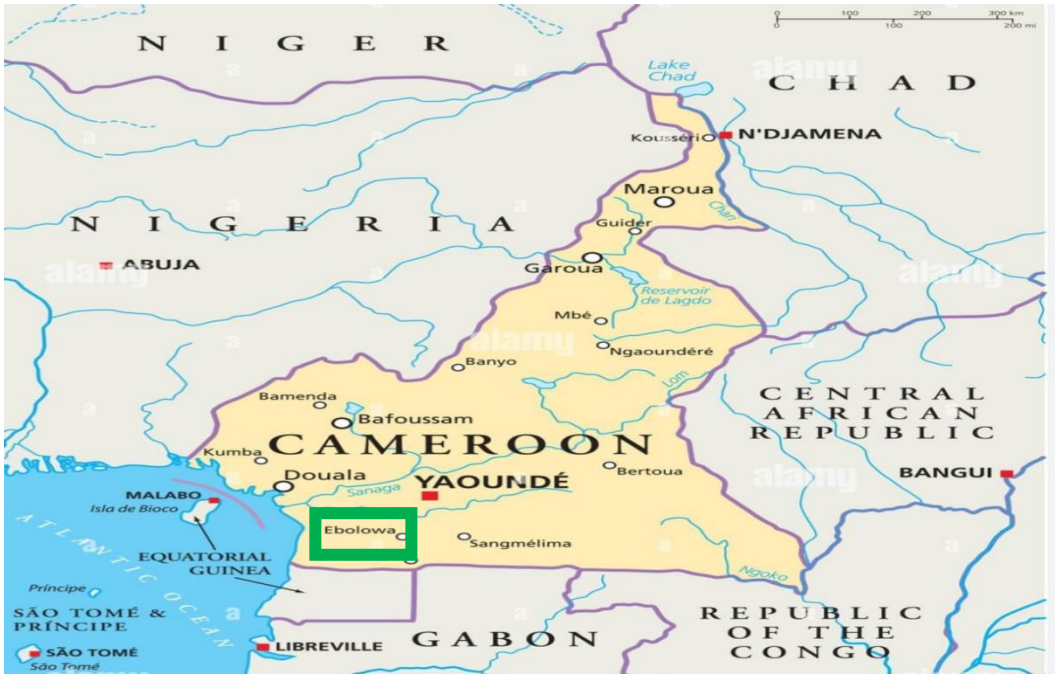

Figure 1 : Localisation d'Ébolowa

Source : https://www.alamyimages.fr/photos-images/cameroon-map.html?imgt=8&sortBy=relevant

 ISSN 1817-5589

Le site d'étude proprement dit est le quartier Ékitembong, plus connu sous l'appellation de lotissement John Holt. Il se situe dans une ancienne plantation d'hévéas créée par les Allemands au moment de la colonisation. Il couvre une superficie de 17 hectares environ (16 ha 33 a 83 ca, selon le ministère de l'Habitat et du Développement urbain). Ce lotissement est aussi bien le fait des autorités municipales d'Ébolowa que celui du gouvernement camerounais. La partie communale qui est la moitié de la superficie totale est divisée en 129 parcelles d'une superficie moyenne estimée à 500 m2. Ici, la distribution des parcelles a commencé en 2003. Les données indiquent que de 1988 à 2003, l'État du Cameroun et les autorités municipales ont mis à la disposition des citadins à Ébolowa environ 355 parcelles constructibles.

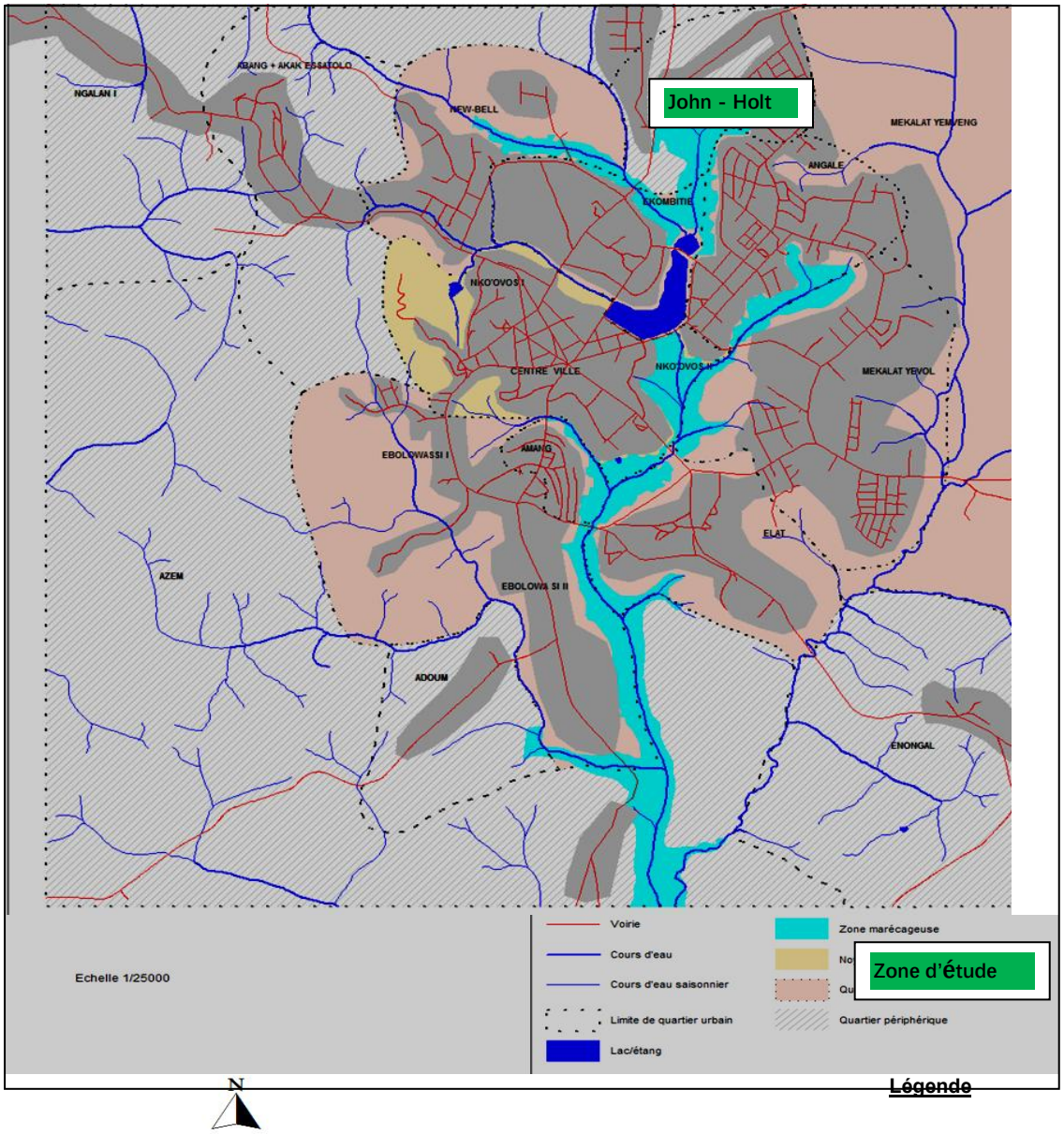

Figure 2 : Localisation du quartier John Holt

Source : Plan directeur d'urbanisme de la ville d'Ébolowa, modifié par Ferdinand Mben[1]

2. La production institutionnelle de la ville au Cameroun

Historiquement, les dirigeants locaux peinent à maîtriser la croissance urbaine au Cameroun. La production institutionnelle de la ville, depuis l'accession du pays à l'indépendance, obéit essentiellement à une *logique d'action publique corrective* (Laigle et Tual, 2007,p. 2). Dans cette optique, la rénovation urbaine reste la stratégie la plus utilisée par les dirigeants camerounais dans leur tentative de rationalisation du développement des villes locales.

2.1 GOUVERNANCE ET RÉNOVATION URBAINE AU CAMEROUN

En matière de gouvernance urbaine, la rénovation urbaine est définie comme « *un ensemble de mesures et opérations d'aménagement qui consiste en la démolition totale ou partielle d'un secteur urbain insalubre, défectueux ou inadapté, en vue d'y implanter des constructions nouvelles* » (Guiffo, 2007, p. 88). Et, l'observateur qui circule dans les quartiers des villes camerounaises ne manquera pas d'observer par exemple les mentions « AD » (à démolir) peintes en rouge sur différents bâtiments. Ces mentions accompagnées de la croix dite de Saint-André, un X « géant » et une injonction à déguerpir d'une partie ou de la totalité d'un site concerné par la rénovation urbaine.

Par ailleurs, l'inscription *à démolir* est, très souvent, suivie de la mention « 24 h » ou d'une autre « 48 h », correspondant à l'espace-temps accordé au contrevenant pour déguerpir le site illégalement occupé. Cette éviction est souvent la conséquence du non-respect de la loi camerounaise de l'urbanisme et de l'habitat par des promoteurs immobiliers privés. Et, très souvent, il s'agit de l'autoconstruction dans un espace classé non constructible par le droit camerounais de l'urbanisme et de l'habitat.

Il est important de mentionner ici que la rénovation urbaine dont nous parlons et qui, dans la pratique, accorde une part belle aux déguerpissements, est pratiquée par les décideurs camerounais dès l'accession du pays à l'indépendance.

Une « archéologie » du fait urbain au Cameroun révèle en effet que « *Essos est le premier de ces quartiers qui accueillent les habitants de la partie de Nlongkak rasée en 1967-1968. Puis se sont succédé les opérations suivantes : Nkolndongo, Etoudi, 1972-1973, Mimboman, 1974-1975, et plus récemment, Kondengui et Nkomkana*. » (Franqueville, 1984, p. 45). Ces opérations vont se poursuivre dans les années 1980 :

> *L'immense nuage de poussière qui recouvrait la ville de Yaoundé en janvier-février 1981 n'était pas seulement l'effet d'une saison sèche plus sévère et plus longue qu'à l'accoutumée. Il était aussi celui des multiples travaux de terrassement qui, un peu partout, contribuent à transformer le paysage urbain. Yaoundé est aujourd'hui une capitale dont on entreprend la construction ou même, pour le centre-ville, la reconstruction. Commencée vers 1975, cette entreprise ne s'achèvera pas avant 1985 ou 1990.* (Franqueville, idem, p. 45)

[1] Nos sincères remerciements à cet étudiant du Département de Géographie de l'Université de Yaoundé I, qui nous a permis d'accéder à ce document provisoire du consultant HTR (Human Technologies Resources) chargé d'élaborer le Plan directeur d'urbanisme de la ville d'Ébolowa. Et, puisqu'il a requis l'anonymat, qu'il nous soit concédé de ne pas le nommer ici.

 ISSN 1817-5589

Plus récemment, avec le point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très endettés en 2006, le Cameroun a bénéficié de financements du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale, de la Coopération française dans le cadre du Programme C2D…, dont une partie a été utilisée pour la rénovation de ses villes.

Une fois encore, une vague de déguerpissements massifs a touché les villes de Yaoundé et de Douala. Pour une ville comme Yaoundé, des quartiers entiers comme Etetak et Ntaba Nlongkak ont été rasés respectivement en 2006 et 2008 (Mben, 2011,p. 2).

Pour ce qui est de la ville d'Ebolowa, à laquelle s'intéresse prioritairement cette recherche, la tenue d'un comice agropastoral, dans ce chef-lieu de la région du Sud du Cameroun en 2011, y a été précédée par une vaste opération de rénovation urbaine (Mben, 2019, p.3).

Au demeurant, cette brève histoire du fait urbain au Cameroun montre bien que la production institutionnelle de la ville, au niveau local, est une affaire de rénovation urbaine très souvent conduite au gré de la disponibilité des financements, et pas toujours de planification.

Et même lorsque les outils de planification urbaine sont définis, les différents plans directeurs d'urbanismes et/ou de développement urbain ne sont pas toujours mis en œuvre, parce que ces

> *plans d'urbanisme ont été copiés sur ceux utilisés dans les pays développés sans tenir compte des ressources mobilisables, de l'environnement sociologique… mais aussi les carences telles que le manque de personnel technique qualifié dans les collectivités locales, un faible taux de délivrance des documents officiels, des procédures foncières trop longues et complexes »* (Touna Mama, 2004, p.9).

Ainsi, dans une certaine mesure, c'est le fait que les dirigeants locaux soient incapables de maitriser la croissance des villes au travers de la planification du développement urbain, qui explique pourquoi leur vision de l'aménagement des villes locales reste purement corrective.

Mais si cette action reste pour une large part corrective, elle ne se fait pas seulement de manière sporadique au travers de vastes opérations de rénovation urbaine, comme cela a été mis en avant plus haut. Elle se fait aussi au quotidien par les *petites mains* des services techniques des mairies des villes locales.

En effet, dans toutes les mairies des villes camerounaises, des services techniques sont en charge de la lutte contre les désordres urbains au sein des territoires communaux.

2.2- LES MAIRIES CAMEROUNAISES ET LA LUTTE CONTRE LES DÉSORDRES URBAINS

Au Cameroun, qu'il s'agisse des mairies de villes ou des mairies d'arrondissement, les services d'urbanismes sont chargés de planifier le développement urbain et de veiller au respect par les citadins des règles d'urbanisme et de la construction.Une observation de l'action quotidienne de ces services montre effectivement que, la plupart du temps, et du fait de l'échec de la planification du développement urbain, ils sont quotidiennement non pas dans la prévention des désordres urbains, mais dans la répression. C'est ce que montre les différentes « patrouilles » des services techniques en charge de la lutte contre les désordres

urbains dans les quartiers. Leur mission officielle est justement, entre autres, de veiller à ce que les citadins soient respectueux des règles d'urbanisme et de la construction.

Ainsi, l'observateur de passage dans les villes du Cameroun en général et Ebolowa en particulier pourra observer, peint en gros caractères sur les murs des bâtiments en construction ou habités, l'une des mentions suivantes : « AT » (arrêt des travaux !) ; « AD » (à démolir) ; « AP » (à peindre !) La mention « arrêt des travaux » est inscrite sur les différents chantiers, lorsque les porteurs de projets, autopromoteurs de l'habitat sur des espaces constructibles, ne possèdent pas de permis de bâtir. Ils sont ainsi sommés de se conformer à la loi avant de poursuivre leur projet de construction. Pour ce qui est de l'inscription « à démolir ! », elle est souvent mentionnée sur les murs des édifices menaçant ruine ou construits le plus souvent dans des zones interdites de constructions par le droit camerounais de l'urbanisme et de la construction.

L'inscription « à peindre ! », qui est souvent portée à certains bâtiments, est une injonction aux propriétaires à se conformer aux normes définies par les municipalités en matière de peinture des bâtiments. C'est ainsi qu'en prélude à l'organisation de la Can 2021 par le Cameroun, le maire de la ville de Yaoundé a invité *« les propriétaires ou occupants d'immeubles bâtis, attenants à tous les axes routiers de la ville à : les peindre en couleur jaune-ocre ou blanche les façades de leurs bâtiments, immeubles et clôtures* »[2]. Cependant, cette « répression » est loin d'être efficace comme le montrait déjà une autorité centrale il y a quelques années :

> *Il m'est toujours donné de constater, pour le déplorer, que le développement de nos villes reste encore marqué par l'anarchie et l'insalubrité. L'insuffisance, voire l'absence des contrôles de la puissance publique, demeure un des traits marquants et malheureusement inquiétants de la gestion de nos villes. Tout continue de se passer comme si les textes et les documents qui ont été mis à votre disposition lors des ateliers sus-évoqués ont été classés dans vos archives au lieu de vous servir d'outil de travail. Ainsi l'on assiste notamment : à l'émergence de l'habitat spontané et insalubre, à la persistance et au développement des bidonvilles ; au développement de l'habitat dans les zones réputées inconstructibles, et aux effondrements d'immeubles.*[3]

La question qui mérite d'être posée après la lecture de cette lettre circulaire est : comment en est-on arrivé là ? Répondre à cette question impose de pénétrer le champ politique camerounais pour mettre en exergue, d'une part, l'interférence du pouvoir central dans la gestion des villes locales. Et ce que l'exemple d'Ebolowa donne à voir est justement le sens caché (Wild, 2013) de la lutte contre les désordres urbains au Cameroun d'une part, et, d'autre part, le rôle de *l'article 2* dans l'imaginaire des gouvernants locaux.

3- L'autorité publique et les désordres urbains au Cameroun

L'autorité publique est loin d'être un acteur essentiellement objectif qui veille, de façon froide, au respect de la loi et de l'intérêt général. En réalité, les individus qui sont chargés d'appliquer des lois en matière de gestion urbaine notamment appartiennent aussi, comme le

---

[2] https://fr.journalducameroun.com/cameroun-le-maire-de-yaounde-exige-une-harmonisation-des-couleurs-sur-les-edifices-cameroun, consulté le 15 février 2023.

[3] Extrait de la Lettre circulaire n° 0003/E/2/MINHDU/SG/ du 21 juillet 2014.

 ISSN 1817-5589

reste des détenteurs du pouvoir de l'État, à des réseaux de sociabilité qui ont effectivement un impact sur leur mandat de décideur (Mben, 2019).

3.1- JOHN HOLT : UNE EXPÉRIENCE DE PLANIFICATION URBAINE POSTCOLONIALE

Les lotissements John-Holt, dont le plan initial figure ci-dessous, sont situés au quartier Ékitembong à Ebolowa. Ils ont été créés entre 1994 et 1995, selon les autorités locales interviewées.

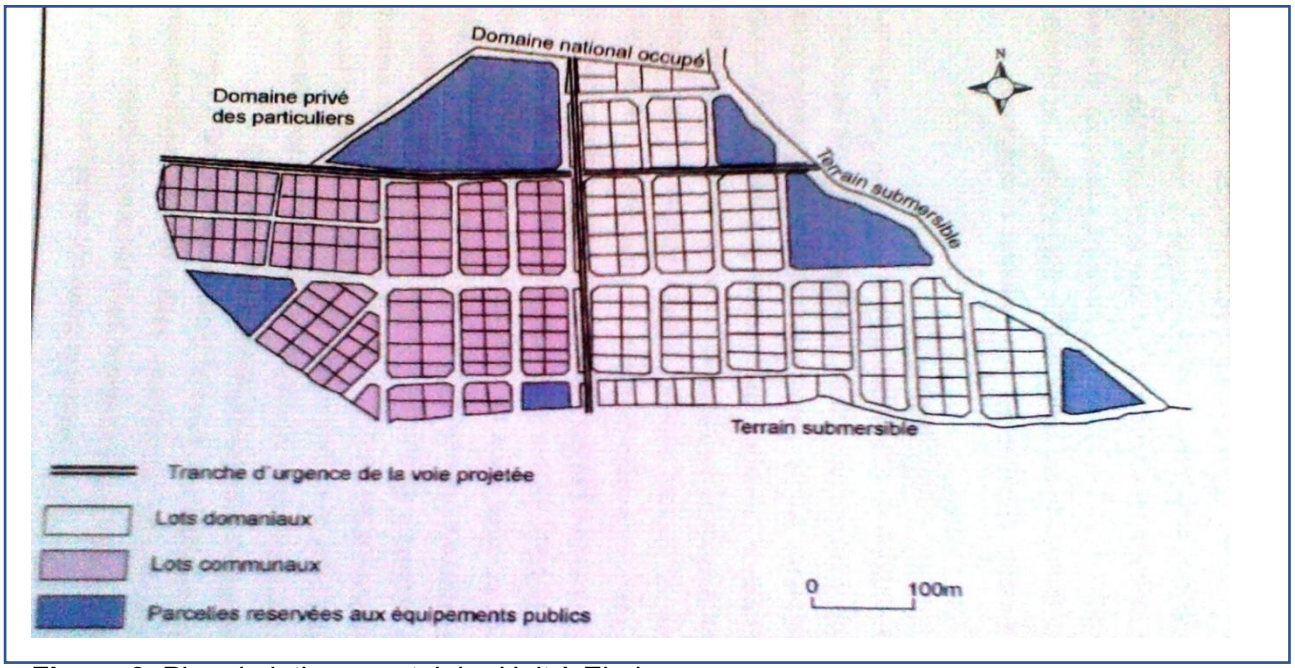

Figure 3: Plan du lotissement John Holt à Ebolowa

Source : Service provincial du MINHDU[4]

Cet espace est celui d'une ancienne plantation d'hévéas créée par les Allemands au moment de la colonisation. Il couvre une superficie d'environ 17 hectares(16 ha 33a 83 ca, selon le ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Minhdu). Ce lotissement est aussi bien le fait des autorités municipales d'Ébolowa (lotissement communal) ; que celui du gouvernement central (lotissement domanial). Les lotissements John-Holt d'Ebolowa ont été pensés pour faciliter l'accueil des migrants et leur permettre de s'installer selon les normes du droit camerounais de l'urbanisme et de l'habitat. Ces lotissements devaient permettre un développement harmonieux de la ville d'Ebolowa.

En effet, le plan de lotissement initial prévoyait des lots domaniaux et communaux qui furent réservés pour le logement des citadins. Des parcelles destinées aux équipements publics ont été prévues. Des terrains submersibles, donc interdits de construction, ont été matérialisés. Ces mesures, qui devaient poser les jalons d'une rationalisation anticipée n'ont pas atteint leur objectif. Aujourd'hui, l'anarchie a rattrapé cette partie de la ville, du fait surtout des *petites mains* de l'État.

[4] Repris par Léopold Togue Fotso, *« Pouvoirs et aménagement urbain à Ebolowa : l'exemple de la municipalité »,* Yaoundé, Université de Yaoundé I, Mémoire de DEA de Géographie urbaine, 2008, p. 89.

3.2- L'ÉTAT, SES PETITES MAINS ET LES DÉSORDRES URBAINS: L'EXEMPLE DE JOHN-HOLT

La métaphore de la petite main dans ce texte est celle de la main cachée, celle qu'on ne voit pas. Celle qui agit efficacement dans l'ombre. Et, justement, l'exemple de John Holt montre que dans la gestion quotidienne de la ville africaine et camerounaise, les dirigeants eux-mêmes sont les acteurs de la production des désordres urbains ; dans la mesure où il apparaît que certains autopromoteurs de l'habitat illégal de John Holt sont protégés par des personnes haut placées, comme le montre cet extrait :

> *Je suis heureux que vous soyez passé par John Holt avant de passer nous voir. Je suppose que vous avez vu à quoi ressemble ce quartier aujourd'hui. C'est un désordre incroyable. C'est chacun qui fait comme il veut. Même pour circuler dans le quartier c'est de plus en plus compliqué. Dans certaines parties, les servitudes n'existent même plus. L'ancien délégué du Gouvernement a essayé de mettre de l'ordre là-bas, ça l'a dépassé. Le Maire actuel de la ville lui-même est en train de baisser les bras. On sent que cette affaire cherche la tête de quelqu'un. Ebolowa est tellement compliqué. Je ne vous apprends rien. C'est chacun qui a sa personne en haut qui le protège.*[5]

Cette réponse d'enquêté comporte un certain nombre d'éléments qui permettent d'observer que de petites mains cachées agissent à John Holt pour protéger des citadins qui posent des actes en marge de la règlementation en vigueur en matière d'habitat au Cameroun. C'est du reste ce que laisse voir l'expression « *c'est chacun qui a sa personne en haut qui le protège* ». Le haut, ici, prend la figure de l'autorité centrale. Une expression telle que « *cette affaire cherche la tête de quelqu'un* » permet de voir que dans une certaine mesure, les services d'urbanismes en charge de la lutte contre les désordres urbains ont même peur d'agir ou ressentent une certaine lassitude à restaurer l'ordre à John Holt. C'est du reste ce que montrent des expressions telles que *« l'ancien délégué du Gouvernement a essayé de mettre de l'ordre là-bas, ça l'a dépassé » ou encore « le maire actuel de la ville lui-même est en train de baisser les bras »* tirées de l'entretien ci-dessus.

Ces déclarations montrent que de *petites mains* de l'État central travaillent à rendre inefficace cette action de répression quotidienne de l'urbanisation spontanée et désordonnée. Des pratiques informelles qui contribuent à la cristallisation des désordres urbains contre lesquels les édiles se battent officiellement.

4- Le *temps des barons* : l'élite et la gestion des villes camerounaises

Les travaux de sociologie électorale montrent la particularité des pratiques électorales en terre camerounaise. En effet, le vote au Cameroun est déterminé par une certaine élite, qui fait partie de la catégorie des « grands électeurs » :

> *Ces grands électeurs sont constitués des membres des strates bureaucratico-administratives, politiques, économiques, privilégiées ou encore les seigneurs politico-administratifs » originaires d'une localité de la région et dont les initiatives sont parfois relayées par des notabilités et d'autres leaders d'opinion locaux. Par grands électeurs, il faut entendre une minorité d'acteurs sociaux qui décident en dernier ressort de l'issue d'un scrutin dans leur localité. Ils s'apparentent à une caste*

[5] Entretien avec un agent des services techniques d'une mairie d'arrondissement d'Ebolowa, le 4 novembre 2022.

ISSN 1817-5589

qui détermine en dernière instance l'orientation du vote dans sa localité » (Zambo, 2004, p.570).

En effet, qu'il s'agisse d'une élection présidentielle, législative ou municipale, ce sont ces grands électeurs qui, en définitive, désignent les candidats à élire. Une fois élues, notamment au niveau local, les personnalités politiques concernées se mettent littéralement à leur service. Ils leur doivent obéissance parce qu'ils n'auraient généralement pas pu être élus sans ces « barons » (Manga, 2018, p.148). Cette ascendance, des barons sur les élus locaux, a un impact sur la gestion urbaine. En effet, lorsque les intérêts de ces barons ou ceux des membres de leurs réseaux de sociabilité sont menacés, ces derniers n'hésitent pas à intervenir pour les préserver.

4.1- L'INTERFÉRENCE DU POUVOIR CENTRAL DANS LA GESTION DES VILLES LOCALES

Les traces historiques de l'interférence des barons dans la gestion des villes camerounaises sont visibles dans la presse depuis les années 1990. La caricature ci-dessous est une illustration de cette réalité.

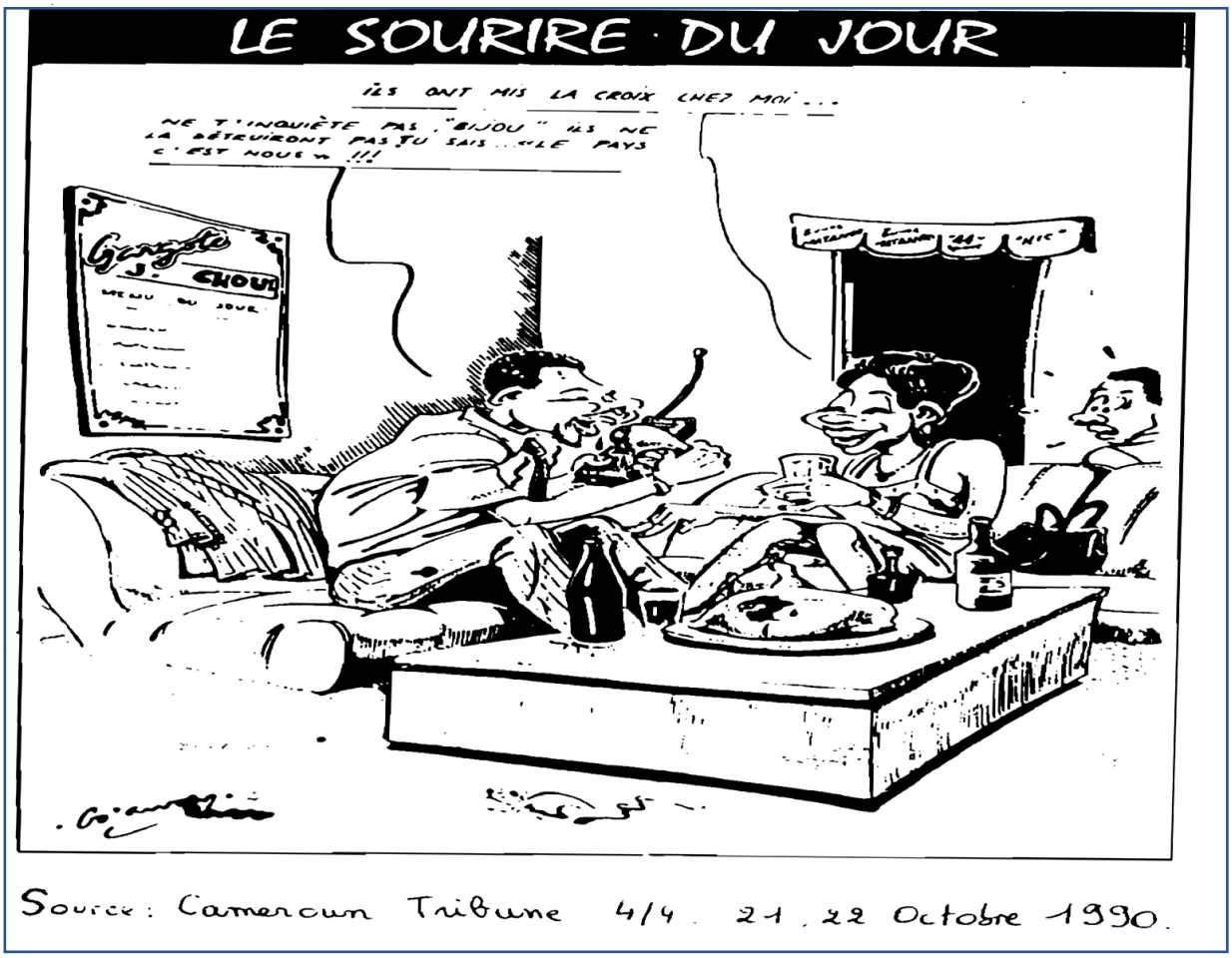

Illustration 1: Gestion des villes et interférences de l'élite politico-bureaucratique

Source : Cameroon Tribune du 21-22 octobre 1990

Ici, la mairie de la ville a décidé de démolir une construction illégale. Un baron fait la promesse à sa compagne de faire annuler cette décision. Voici la quintessence du dialogue en question qui n'est pas très lisible dans cette caricature qui date de 1990 :

- *Ils ont mis la croix chez moi (la dame)*

- *Ne t'inquiète pas « Bijou », ils ne reviendront pas. Tu sais que le pays c'est nous. (Le monsieur avec sa veste et son talkie-walkie)*

Cette scène, qui se déroule dans les années 1990, est celle d'une dame en porte-à-faux avec la loi de l'urbanisme et de l'habitat qui fait appel à son compagnon pour faire annuler cette décision du maire de la ville. Cette caricature pourrait faire croire qu'il s'agit de *mythes et délires d'une société en crise* tels qu'ils ont été observés à la même époque par des analystes politiques camerounais[6]. Cependant, à y regarder de très près, il parait évident que cette image est une peinture réelle de la société camerounaise.

En effet, vingt-quatre ans plus tard, les données de terrain ont continué de rendre compte de cette interférence des hautes personnalités de la République du Cameroun dans la gestion des villes, comme le montre cet extrait d'entretien :

> *Vous ne pouvez pas imaginer la pression que les autorités de la ville ont reçue au sujet des terrains à John Holt. Certains préfets de l'époque ont été obligés d'autoriser que des gens s'installent dans des secteurs autrefois classés espaces verts. En réalité, comme vous le savez, ce sont des espaces verts… donc logiquement interdits de construction.*[7]

Dans cet extrait, il apparaît que de petites mains, une fois de plus, travaillent à faire prospérer l'habitat illégal en permettant à des individus d'obtenir des parcelles dans des sites interdits de construction.

Une fois de plus, les traces d'une intervention de l'élite politico-bureaucratique dans la prolifération des désordres urbains sont ici mises en avant ; tout comme elles le sont dans l'extrait d'entretien ci-dessous :

> *L'ancien délégué du gouvernement a voulu faire respecter l'ordre à John-Holt. Il a voulu faire respecter le plan de lotissement initial. Il a reçu des menaces. Il m'a dit que les coups de fil venaient de Yaoundé. Excédé par tout cela, il a décidé d'interrompre les déguerpissements à Ébolowa en général et au quartier John-Holt. Il faut savoir que lui aussi, comme tout le monde défendait son gagne-pain.*[8]

Encore un passage qui mentionne l'interférence des « barons » dans la gestion d'une ville périphérique. Mais au-delà de cette intervention, la fin de l'extrait mentionne la défense du gagne-pain par l'autorité locale. Pour comprendre cette déclaration, il est important de savoir qu'au Cameroun, les hautes fonctions garantissent non seulement l'accès aux ressources financières et matérielles, mais aussi à la notabilité. Perdre donc son poste est aussi perdre ces ressources et cette notabilité. C'est pour conserver ces avantages que les autorités locales se soumettent à la volonté des barons du pouvoir central, qui ont la capacité de les maintenir ou de leur faire perdre ces avantages.

Par ailleurs, il n'y a pas que les hautes autorités qui interfèrent dans la gestion des villes pour en compliquer la gestion. Les édiles locaux eux-mêmes et leurs services techniques, dans leur quotidien, posent souvent des actes qui font prospérer le désordre urbain *en abusant de l'article 2.*

---

[6] Valentin Nga Ndongo, *les médias au Cameroun. Mythes et délires d'une société en crise*, Paris, l'Harmattan, 1993.

[7] Entretien avec une autorité de la ville, Ebolowa le 14 mars 2023.

[8] Entretien du 5 novembre 2022 avec un proche de l'ancien délégué auprès de la communauté urbaine d'Ébolowa à John-Holt/Ébolowa

 ISSN 1817-5589

4.2- L'ARTICLE 2 DANS L'IMAGINAIRE ET L'ACTION DES DIRIGEANTS LOCAUX

Dans la tradition politique et administrative au Cameroun, les décrets de nomination comportent généralement trois articles, comme le montre l'acte de nomination suivant :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN — **PAIX – TRAVAIL – PATRIE**

DECRET N° 2015/436 **DU** 02 OCT 2015
portant nomination du Secrétaire Général Adjoint des Services du Premier Ministre.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;
VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le décret n°92/088 du 04 mai 1992 portant organisation des Services du Premier Ministre;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur **NGUIHE KANTE Pascal** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Secrétaire Général Adjoint des Services du Premier Ministre.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 02 OCT 2015

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA

Encadré 1 : Un modèle de décret de nomination au Cameroun

Source : www.spm.gov.cm[9]

Concernant l'article 2, on peut lire que l'intéressé aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la règlementation en vigueur.

Par glissement sémantique, cet article dans sa réception populaire, a fini par se confondre avec la notion *d'avantage de service* dans un premier temps, et, par-là, contribué dans un second temps à normaliser la corruption. C'est ainsi que dans la grammaire populaire

[9] Consulté le 10 janvier 2022.

au Cameroun, on dira que le policier, le douanier, l'employé de bureau, de mairie… qui se fait soudoyer, jouit simplement de l'article 2.

Cet article 2 retravaillé par les imaginaires sociaux locaux a un impact sur le développement des villes camerounaises. En effet, ceux qui n'ont pas les moyens de s'appuyer sur des réseaux de sociabilité pour faire saper par le bas le droit de l'urbanisme utilisent d'autres voies. L'une des stratégies est de soudoyer les agents des services d'urbanisme. C'est du moins ce que révèlent des enquêtes de terrains à John Holt :

> *Vous voyez la boutique qui est en face de chez moi-là, le monsieur a mis le mur de sa boutique sur la route. Les agents de la mairie sont venus pour le déguerpir. Ils sont entrés chez lui, ils ont discuté, il leur a donné quelque chose et ils sont repartis. C'est comme çà ici. Tu payes, on te laisse. Tu ne payes pas, on te casse ; sauf si tu as aussi une personne pour te défendre*[10]

Cette déclaration rend compte, d'une part, du rôle des barons dans la protection de certains citadins qui habitent en marge de la règlementation en vigueur à John Holt. D'autre part, elle montre que ceux qui habitent dans l'irrespect des règles d'urbanisme, s'ils ne veulent pas être déguerpis, peuvent soudoyer les agents des services communaux. Ainsi, en matière de lutte contre les désordres urbains, l'État du Cameroun, au regard des pratiques de ses barons et des agents municipaux eux-mêmes, ressemble à un serpent qui se mord la queue.

Conclusion

Au demeurant, ce texte montre que si, par certains aspects, la dichotomie ville moderne/ville spontanée est encore visible dans nos villes, il serait illusoire de croire que la production des désordres urbains est essentiellement une affaire des classes populaires. Ce travail, en prenant comme entrée le quartier John-Holt, montre effectivement que la prolifération des désordres urbains dans les villes camerounaises est aussi la conséquence de l'action des membres de l'élite politico-bureaucratique ainsi que celle des services d'urbanismes des mairies elles-mêmes. En effet, l'un des constats qui est fait ici est que les détenteurs du pouvoir de l'État sont loin d'être des acteurs objectifs qui appliquent et font appliquer de manière froide les lois pour la satisfaction de l'intérêt général. Le détenteur du pouvoir de l'État, comme tous les hommes, appartient aussi à des réseaux de sociabilité. En tant que tels, ils utilisent souvent leur pouvoir pour promouvoir et protéger leurs intérêts propres et les intérêts des membres de leurs réseaux de sociabilité, parfois au détriment de l'intérêt général. Par ailleurs, comme le montrent certaines recherches, au Cameroun, « même *certaines catégories sociales qu'on aurait crues à l'abri du besoin, comme les enseignants, les employés de banque, les douaniers, les forces de l'ordre et autres fonctionnaires, doivent pratiquer une seconde activité ou user de basses manœuvres, voire d'expédients, pour arriver à leurs fins* (Foudouop, 2015). Des observations qui permettent de comprendre le double jeu des agents des mairies qui, officiellement, luttent contre les désordres urbains et, officieusement, vivent de ces mêmes désordres urbains. Cette somme d'actions des barons et des agents communaux eux-mêmes contribue donc aussi, aux côtés du *struggle for life* (Nga Ndongo, 2019*)* des gens d'en bas, à faire prospérer les désordres dans les villes camerounaises.

[10] Entretien du 10 novembre 2022 avec Carine, résidente au quartier John Holt à Ébolowa.

 ISSN 1817-5589

Bibliographie

BALANDIER Georges, 1957, *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, Terre humaine, 294 p.
BOERI Stephano, 2013, L'Anti-ville, Paris, Manuella Éditions, 160 p.
DEGENNE Alain et FORSÉ Michel, 2004, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin/SEJER, 298 p.
DULUCQ Sophie, 1997, *La France et les villes d'Afrique Noire francophone : quarante ans d'intervention (1945-1985),* Paris, Karthala, 430 p.
ELA Jean-Marc, 1983, *La ville en Afrique noire, Paris, l'Harmattan,* 226, p.
EZA BOTO, 1971, Ville Cruelle *,* Paris, Présence Africaine, 224 p.
FRANQUEVILLE André, 1984, *Yaoundé construire une capitale*, Paris, ORSTOM, 299 p.
GUIFFO Jean-Philippe*,* (2007)*,* Le droit de l'urbanisme et de la construction au Cameroun *,* l'ESSOAH, 303 p.
INTERNATIONAL ALLIANCE OF INHABITANT, 2015, « *Pétition contre les déguerpissements et pour le droit au logement au Cameroun* », consulté le 23 décembre 2015 sur http://www.habitants.org
NGUENDO Yongsi Hénock Blaise, 2008, « *La production de l'habitat à Yaoundé (Cameroun), une ville capitale d'Afrique centrale : entre urbanisme ségrégatif, urbanisme spontané et urbanisme planifié* », in Enjeux, n° 34-35, janvier-juin, p. 20-21.
KENGNE FODOUOP (dir.), 2015, *Le Cameroun : Jardin sacré de la débrouillardise*, Paris, l'Harmattan, 478 p.
MABUNDU MASAMBA Fidèle, 2020, Jean-Marc Ela et l'Afrique d'en bas. Enjeux pour une théologie et une pastorale de la vie en Afrique aujourd'hui, Théologiques 28/1. p. 157-166
MANGA Jean-Marcelin, 2018, « Appels et contre-appels du "peuple" à la candidature de Paul Biya : affrontement préélectoral, tensions hégémoniques et lutte pour l'alternance politique au Cameroun », Politique africaine, pp. 139-160.
MBEN LISSOUCK Ferdinand,
- 2011, « *Violence administrative et indocilité populaire à Yaoundé »,* Yaoundé, Université de Yaoundé, Mémoire de Master en sociologie, 172 p.
- 2019, « *Aménagement urbain et transaction sociale dans les villes camerounaises post-PPTE : entre logiques publiques et pratiques sociales* », Yaoundé, Université de Yaoundé, thèse de doctorat en sociologie. 444 p.

NGA NDONGO Valentin, 2009, « *Violence, délinquance et insécurité à Yaoundé (information générale)* », consulté le 19 décembre 2014, sur www.unhabitat.org
TOUNA MAMA, 2004, « *De la planification urbaine à l'urbanisme des projets de lotissements au Cameroun : impacts sur les stratégies d'accès à la propriété et aux services urbains »,* Yaoundé, Groupe de recherche en économie pure et appliquée (GREPA), rapport final, 149 p.
WILD Francine, 2013, Le sens caché : usages de l'allégorie du Moyen Âge au XVIIe siècle, Artois Presses Université, 248 p.
TOGUE FOTSO Laurent, 2008, « Pouvoirs et aménagement urbain à Ébolowa : l'exemple de la municipalité », Yaoundé, Université de Yaoundé I, Mémoire de DEA de Géographie urbaine, 192 p.
ZAMBO BELINGA Joseph-Marie, 2004, « *Les élections au Cameroun : contribution à une analyse du vote dans les localités dites "acquises" au Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais et au Social Democratic Front* », Yaoundé, Université de Yaoundé I, Thèse de doctorat d'État en sociologie politique, 623 p.
ZOA Anne-Sidonie, 1995. *Les ordures à Yaoundé : urbanisation, environnement et politique au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 192 p.
www.spm.gov.cm